



N°90 – FEVRIER 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026



Fin du panachage, scrutin paritaire, listes incomplètes possibles. Concrètement, le panachage est désormais interdit quelle que soit la taille de la commune.



Seules les candidatures sous forme de listes paritaires avec alternance d'un candidat de chaque sexe pourront être enregistrées par les services de la préfecture.



Communes de
- 1 000
habitants

Le mode de scrutin évolue

☒ Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.

ATTENTION

- Je ne peux plus AJOUTER un ou plusieurs noms
- Je ne peux plus MODIFIER l'ordre des noms sur la liste
- Je ne peux plus RAYER un ou plusieurs noms

 **SINON MON BULLETIN SERA NUL**

En pratique, les bulletins ne doivent comporter aucune mention :

Aucun nom ne peut être rayé ou ajouté.

En cas de mention manuscrite sur le bulletin de vote,

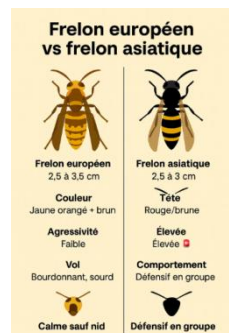
CE BULLETIN SERA DECOMPTÉ COMME NUL.

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive apparue en France au début des années 2000. Depuis, il s'est largement propagé et représente une menace sérieuse pour la biodiversité, en particulier pour les abeilles, ainsi que pour certaines activités humaines.

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur parce qu'il s'attaque massivement aux abeilles domestiques, essentielles à la pollinisation. Il perturbe les écosystèmes locaux et peut représenter un danger pour l'homme en cas de proximité du nid.

Contrairement aux espèces locales, il n'a que peu de prédateurs naturels en Europe, ce qui favorise sa prolifération. Il est important de rappeler que la lutte contre le frelon asiatique doit être **ciblée et raisonnée** :



- ✓ Éviter le piégeage massif et permanent,
- ✓ Privilégier les périodes stratégiques (**notamment au printemps, capture des fondatrices**)
Éviter l'été et l'automne sans stratégie précise,
- ✓ Limiter l'impact sur les insectes non ciblés, un piégeage excessif peut nuire à d'autres insectes utiles.

La destruction des nids doit toujours être confiée à des professionnels équipés.

Elaboration d'un piège simple :



Recette d'appât : un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis (utilisé pur) ; un demi-volume de bière brune ; un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles). Vérifier régulièrement les pièges, libérer les insectes non ciblés (si possible) et renouveler l'appât.

Le but n'est pas d'éliminer tous les insectes, il s'agit de protéger l'équilibre écologique.

Animations à venir, notez dans vos agendas !

L'association des parents d'élèves de Puyravault vous propose

UNE SOIRÉE ANNÉES 80

samedi 7 Mars

ENTRÉE GRATUITE

À PARTIR DE 19H
A LA SALLE DES FÊTES DE PUYRAVAULT

DJ - JG ANIMATION
BUVETTE
PLANCHES APERO MIXTES
2 PERS. 12€
SUR RÉSERVATION AU
07.43.68.01.94

LES BÉNÉFICES DE LA SOIRÉE SERVIRONT À FINANCER
LES PROJETS ET SORTIES DES ÉLÈVES

BLAMERE
Commune de Puyravault 17700

Dimanche 12 avril 2026

Vide greniers

Professionnels et particuliers

Visiteurs
De 8 h à 18 h
Entrée gratuite

Exposants
Stand : 2,5€/mètre
(2 mètres minimum)
Véhicule : forfait 3 €
Accueil de 6h à 8h

Renseignements et inscriptions (bulletin au dos)
Site : www.amicvillagblamere.fr
Email : amicvillagblamere@gmail.com
Tél : 05 46 68 98 74
ou 06 78 30 62 03
Paiement à l'inscription

Scannez-moi et préinscrivez-vous en ligne

Buvette et restauration rapide sur place



Dernier conseil du mandat 2020-2026 : 4 mars 2026